

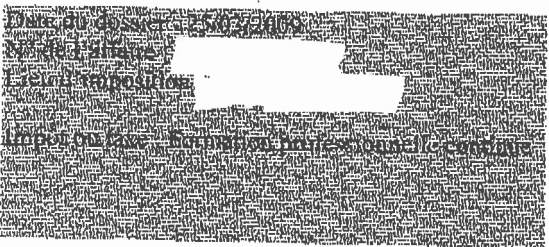
DIRECTION GENERALE DES FINANCES PUBLIQUES
DIRECTION DU CONTROLE FISCAL DE ...



4070

Affaire suivie par :
 Tél :
 Fax :
 E-mail :

Société par actions simplifiées



Objet : Accusé de réception d'une réclamation contentieuse

Le 01/04/2009

Madame, Monsieur,

Votre réclamation concernant l'imposition visée ci-dessus est parvenue dans mes services le 25/03/2009. Je ne manquerai pas de vous informer, dans le meilleur délai, de la décision prise.

Je me tiens à votre disposition pour toute question sur ce courrier et je vous prie de croire, Madame, Monsieur, à l'assurance de ma considération distinguée.

Pour le directeur,

L'Agent de Constatation

La charte du contribuable : des relations entre l'administration fiscale et le contribuable basées sur les principes de simplicité, de respect et d'équité. Disponible sur www.impots.gouv.fr et auprès de votre service des impôts.

Les dispositions des articles 39 et 40 de la loi N°78-17 du 6 janvier 1978 modifiée, relatives à l'informatique, aux fichiers et aux libertés, garantissent les droits des personnes physiques à l'égard des traitements des données à caractère personnel.